

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 405

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,  
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-  
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 35 par les mots :

« avec continuité de leur contrat de travail auprès de l'établissement public considéré ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de régler les modalités de recrutement sous et hors statut.